



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

10/11/2022

AFFICHEE LE :

10/11/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 25

VOTANTS : 0

DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

L’an deux mil vingt deux, le 16 novembre , à 20 h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRESENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Denis LE THOREL, Fabienne KACZMAREK, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE

ABSENTS : Chantal HENRY

PROCURATIONS : Gilles SEBIRE à Serge RICCI, Christophe LEGENDRE à Axelle MORINEAU, Annick LECHANGEUR à Maryline LELEGARD-ESCOLIVET,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2023

DELIBERATION N° DELIB-2022-100

RAPPORTEE PAR : Madame Josiane MALLET

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit avoir lieu, chaque année, dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

Il permet à l'Assemblée délibérante :

- d'être informée sur le contexte économique et financier,
- de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Document budgétaire par nature, les orientations budgétaires marquent la première étape du cycle budgétaire (qui s'achève avec le compte administratif présenté l'année suivante) et sont distinctes du budget primitif qui a pour objet de détailler l'affectation des crédits aux priorités municipales.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel et ne donne pas lieu à un vote.

Le document portant débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023 fait l'objet d'un support distinct qui figure en pièce jointe.

Après consultation de la Commission Finances, moyens généraux et commande publique du 7 novembre 2022,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de la Ville pour l'année 2023, fondé sur le rapport de présentation ci-joint.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT